

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 17 juin 2024 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Claudia Beaulieu Siège no 4 Richard B. Dubé
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Stéphanie Caron Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation ;
3. Adoption du rapport financier 2023 ;
4. Période de questions ;
5. Fermeture de l'assemblée.

24-06123 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été affiché sur Facebook.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert comme les membres du conseil étant tous présents.

Proposé par: **Claudia Beaulieu**
Et résolu à l'unanimité.

24-06124 Adoption du rapport financier 2023

Luc Gagnon, CPA auditeur de MALLETTTE est présent pour déposer le rapport financier CONSOLIDÉ de l'année 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant préparé par MALLETTTE s.e.n.c.r.l.

Les résultats de la Municipalité seule :

- Des revenus de 2 103 063\$
- Des charges pour 2 335 113\$
- Le montant de l'excédent de fonctionnements à des fins fiscal pour l'exercice financier de l'année 2023 est de 2030\$;
- Les surplus libres sont de l'ordre de 469 554 \$ et proviennent de l'excédent de fonctionnements non affecté. De plus, un montant de 292 919 \$ provient de l'excédent de fonctionnements affecté, et un autre montant de 80 675 \$ provient des réserves financières et des fonds réservés (incluant le fonds de roulement : 50 000\$).

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 283 658\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte le rapport financier 2023 tel que présenté par Monsieur Luc Gagnon, CPA auditeur de MALLETTE.

Proposé par: **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-06125 Période de questions

À 20 heures 51, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

Comme il n'y a pas d'assistance dans la salle, il n'y a pas de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 53, sur la proposition de Nicholas Dubé, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale